

Crédit Agricole

Document cadre des Obligations sociales
(« Social Bond Framework »).



Table des matières

I. Introduction	3
A. Le Groupe Crédit Agricole : une identité coopérative et mutualiste.....	3
B. Le Crédit Agricole : un acteur de la croissance verte et inclusive	4
C. L'engagement du Crédit Agricole sur le marché des obligations vertes, sociales et durables (green, social et sustainability bonds).....	6
II. Application des Social Bond Principes au Social Bond Framework du Crédit Agricole	7
A. Utilisation des fonds	7
B. Procédure de sélection et d'évaluation des projets	9
C. Gestion des fonds.....	10
D. Reporting.....	10
III. Vérification externe	12
A. « Second Party Opinion »	12
B. Audit externe.....	12
IV. Annexe	13
A. Définition des territoires fragilisés sur le plan socio-économique.....	13
B. Liste d'exclusion des activités controversées	13
C. Liste des activités éligibles pour les PME relevant de la catégorie Soins de santé	15

I. Introduction

A. Le Groupe Crédit Agricole : une identité coopérative et mutualiste

Le Crédit Agricole est la première banque en France, le premier assureur en France, le premier bancassureur en Europe, le premier gestionnaire d'actifs européen et la dixième banque mondiale. Comptant 51 millions de clients dans le monde et servant la première base de clients en banque de proximité en Europe, le Groupe a fondé son développement sur un modèle relationnel unique.

Le Crédit Agricole est également la première institution financière coopérative au monde. L'organisation coopérative du Groupe compte plus de 10 millions de sociétaires. Les Caisses régionales sont au cœur du Groupe et sont l'actionnaire majoritaire (55,9 %) de Crédit Agricole S.A.

Les Caisses régionales ont bâti leur réussite en s'appuyant sur un modèle coopératif au sein de leur territoire et en créant une relation de proximité avec leurs clients. Les Caisses régionales ont soutenu l'économie locale et le développement territorial et visent à être reconnues comme un acteur clé du soutien aux régions pour relever leurs défis sociaux.

Le Groupe Crédit Agricole s'investit dans la résilience des territoires où il est implanté, la durabilité des projets qu'il finance, son utilité pour ses clients dans le long terme et le partage de la valeur créée, en accordant une attention particulière à la solidarité.

Son identité coopérative et mutuelle permet au Crédit Agricole de se positionner en tant que partenaire de confiance de ses clients depuis 125 ans. Le Crédit Agricole reste fidèle à ses valeurs durables d'orientation client, de responsabilité et de solidarité.

Projet du Groupe et Plan à moyen terme 2022

En juin 2019, le Groupe Crédit Agricole a présenté un nouveau Projet du Groupe et un nouveau Plan à moyen terme 2022 élaborés conjointement par les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Pour la première fois, le Projet du Groupe énonce la **Raison d'être** du Crédit Agricole, qui peut se résumer ainsi : « **Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société** ». Il fonde son modèle relationnel unique, tout en promouvant ses valeurs d'utilité et d'universalité.

Le Projet du Groupe s'appuie sur trois piliers : Le projet client, le projet humain et le projet sociétal.

Le Projet sociétal vise à poursuivre l'engagement sociétal du Groupe en faveur de tous, à préserver les liens sociaux dans les régions, à développer les financements à impact social et à faire de la « finance verte » l'une des clés de la croissance du Groupe.

Le Groupe s'appuiera sur son fort ancrage territorial, notamment par la présence des Caisses régionales au sein des régions, pour **favoriser un développement économique plus équitable** en développant une gamme d'offres accessibles à tous à l'instar d'Eko et de LCL Essentiel, en soutenant l'entrepreneuriat (Cafés de la Création et Villages by CA) et en prévenant et en traitant le surendettement. Il **développera également le financement à impact social** en augmentant les investissements dans les entreprises sociales et solidaires (ESS), en intervenant au profit du développement économique des populations rurales dans les pays émergents (via la Fondation Grameen Crédit Agricole) et en renforçant la position de leader de Crédit Agricole CIB sur l'arrangement des obligations sociales. Enfin, le Groupe entend **renforcer les liens sociaux dans les territoires** en soutenant des associations locales (culturelles, sportives et solidaires), dans le prolongement des projets menés par les Caisses régionales, et en renforçant les actions de ses Fondations.

Le Plan à moyen terme compte également des objectifs spécifiques, dont certains sont liés au développement inclusif :

- Répondre aux besoins spécifiques des petites entreprises et des agriculteurs

Objectifs : numéro un de la conquête clients en France (Caisses régionales, LCL), 75 % de part de marché à l'installation des nouveaux agriculteurs (Caisses régionales), compter parmi les meilleures applications du marché (Ma Banque Pro, Pro & Entreprises LCL, etc.).



Projet Sociétal

RESPONSABILITÉ EN PROXIMITÉ

- Une gamme d'offres accessible à tous les clients (EKO, LCL Essentiel) et un engagement à maintenir le lien sociétal dans les territoires.
- Une stratégie climat Groupe Crédit Agricole en ligne avec l'Accord de Paris, dont la mise en œuvre sera certifiée

#1

Leader européen en investissement responsable

- Devenir le partenaire stratégique des PME et des entreprises de taille intermédiaire (ETI)

Objectifs : renforcer la position de leader des Caisses régionales sur le marché des entreprises et accélérer la croissance du Groupe sur les ETI (entreprises de taille intermédiaire) et sur les entreprises françaises actives à l'international, 1/3 des grandes PME clientes de LCL, +1,5 point de pourcentage de part de marché financière sur l'agroalimentaire en France pour le Groupe Crédit Agricole.

Ainsi, le projet stratégique du Groupe 2022 réitère l'engagement du Groupe Crédit Agricole en faveur d'un développement inclusif, et de la finance verte en tant que moteur de croissance du Groupe.

La RSE dans le PLAN À MOYEN TERME 2022

La Responsabilité Sociétale et Environnementale (« RSE ») est l'un des piliers du Groupe et joue un rôle central dans les métiers. Le Groupe trouve son origine et ses racines dans les territoires et continue à soutenir une économie orientée vers le bien commun. Le Groupe vise à exercer ses activités de banque et d'assurance de manière responsable et efficace vis-à-vis de ses parties prenantes, et à assumer son rôle de premier partenaire financier de l'économie française et de ses régions.

La politique de Responsabilité Sociétale et Environnementale du Crédit Agricole¹ est au cœur de son identité et s'inscrit dans l'ambition du Groupe. Elle répond activement aux enjeux environnementaux et sociaux en soutenant le progrès et le changement.

B. Le Crédit Agricole : un acteur de la croissance verte et inclusive

Le Crédit Agricole a conscience du rôle qu'il joue dans la croissance inclusive. Le Groupe comprend également que la croissance inclusive va de pair avec la réduction des inégalités.

Issu de la solidarité des territoires, le Groupe continue d'accompagner l'évolution de la société civile en favorisant une croissance mieux partagée.

L'ancrage local du Groupe, notamment en France avec les Caisses régionales de Crédit Agricole et LCL, constitue le principal levier de son action en faveur d'une croissance inclusive au sein de notre société.

Conformément à sa Raison d'être, le Crédit Agricole agit dans l'intérêt de notre société :

- Il soutient l'économie, l'entrepreneuriat et l'innovation en France et à l'étranger et s'engage naturellement à soutenir ses régions
- Il s'engage résolument dans le cadre sociétal et environnemental en accompagnant le progrès et la transformation.
- Il est au service de tous : des ménages les plus modestes aux plus aisés, des professionnels locaux aux grandes entreprises internationales.

Le Crédit Agricole a réaffirmé son engagement à lutter contre les inégalités en rejoignant la coalition du G7 « Business for Inclusive Growth » (B4IG) sous l'égide de l'OCDE en 2019. Cette coalition mondiale vise à renforcer les efforts des entreprises privées pour réduire les inégalités liées aux opportunités, au genre et aux territoires, et à créer de plus grandes synergies avec les efforts des gouvernements. Les entreprises de la coalition ont déjà investi 1,4 milliard USD au total dans plus de 70 initiatives de croissance inclusive, qui ont bénéficié à plus de 100 millions de personnes.

Soutenir l'économie, l'entrepreneuriat et l'innovation

Le Groupe Crédit Agricole soutient la création d'entreprises et les écosystèmes locaux. Les Caisses régionales soutiennent les entreprises de taille intermédiaire et les PME en leur accordant des crédits, en investissant dans leur développement et en mobilisant leur réseau territorial pour la création d'entreprises. À titre d'exemple, le Crédit Agricole travaille en partenariat avec les réseaux Initiative France et France Active.

Le Groupe accompagne également les entreprises innovantes dans leur développement. Depuis 2014, le Crédit Agricole développe une initiative baptisée « Village by CA », un incubateur de start-ups qui soutient

1

les projets innovants dans toutes les régions françaises et à l'international. Six ans après la création du premier Village by CA, le nombre de Villages s'est multiplié en France et dans le monde. Près de 800 start-ups incubées et accélérées par les Villages by CA sont aujourd'hui au service des territoires, des partenaires et des clients. Les Villages stimulent l'économie locale et régionale et favorisent les efforts de collaboration entre les start-ups et les entreprises locales et régionales.

Depuis sa création, le Crédit Agricole œuvre pour le développement des zones rurales. Le Crédit Agricole est le partenaire financier de neuf agriculteurs sur dix et participe au soutien d'infrastructures essentielles dans les zones rurales, telles que la distribution d'eau et l'accès à l'énergie. Le Groupe comprend également qu'investir dans les Technologies de l'information et de la communication (« TIC »), c'est soutenir l'économie et l'innovation en connectant les populations et en leur donnant la possibilité de développer leurs activités. C'est la raison pour laquelle le Groupe soutient le financement des infrastructures TIC afin de renforcer l'inclusion numérique dans les zones rurales.

Agir dans les domaines sociétaux

Depuis 2015, la Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement agit en faveur de l'autonomie socio-économique des personnes, y compris l'insertion professionnelle et la santé. Elle accompagne à la fois des programmes nationaux de partenaires et des projets développés avec les Caisses régionales. 66 projets solidaires ont été soutenus, pour un montant total de 1,6 million d'euros (décembre 2018).

Le Groupe soutient également le financement des principaux acteurs responsables de l'accès pour tous aux infrastructures de base. Il s'agit notamment d'aider les collectivités locales et les partenaires privés à développer des services publics pour favoriser le développement social au niveau local, pour améliorer par exemple l'accès au système de soins de santé.

En avril 2020, face à une crise sanitaire sans précédent, le Crédit Agricole a annoncé consacrer 20 millions d'euros au financement de mesures indispensables à la protection des personnes âgées, qui sont les plus exposées au coronavirus. Soutenu notamment par la Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement, ce fonds est destiné à financer les achats les plus urgents, tels que des produits de première nécessité (masques, gels, lingettes désinfectantes et tests de dépistage) et des tablettes qui permettent aux personnes âgées résidant en maison de retraite de rester en contact avec leur famille.

Au service de tous, où que nous soyons

Le Crédit Agricole se met au service de tous, y compris des plus vulnérables financièrement. Le Groupe vise à atteindre cet objectif par le biais de différents leviers : en soutenant des organisations à but non lucratif pour traiter des questions sociales, en collaborant avec ses clients pour éviter et traiter le surendettement et en finançant l'expansion de la capacité de logements sociaux.

Le Groupe a créé des programmes permettant à ses collaborateurs de soutenir des initiatives sociales, telles que le programme « Solidaires » qui propose des missions de bénévolat et « Coup de pouce » qui apporte un soutien financier à des projets de bénévolat proposés par des collaborateurs activement impliqués dans une organisation à but non lucratif.

La Fondation Grameen Crédit Agricole est une autre initiative destinée à soutenir les plus vulnérables. Créée par le Crédit Agricole et le Professeur Yunus, Prix Nobel de la Paix, la Fondation a pour objectif de contribuer à la lutte contre la pauvreté par la promotion de l'inclusion financière. Depuis sa création, elle a accordé plus de 200 millions d'euros de financements et a soutenu plus de 100 institutions de microfinance (qui accordent des microcrédits à des populations exclues du système bancaire traditionnel et à des entreprises sociales au service des populations à faibles revenus) dans 38 pays.

En France, le Groupe a mis en place un programme spécifique qui s'adresse aux clients confrontés à de graves aléas de la vie (problèmes de santé, divorce, etc.). Ce dispositif baptisé « Points Passerelle » s'efforce d'aider les clients en difficulté pour leur permettre de rebondir. Le Groupe est également un acteur majeur de l'accès au logement et du développement économique au sein des régions. La banque accompagne les collectivités locales, les bailleurs sociaux pour les aider à accroître l'offre de logements sociaux et les particuliers pour leur permettre d'accéder à la propriété de leur résidence principale.

C. L'engagement du Crédit Agricole sur le marché des obligations vertes, sociales et durables (green, social et sustainability bonds)

Le Groupe Crédit Agricole est convaincu que la finance durable, et en particulier les obligations vertes, sociales et durables, constituent des instruments efficaces pour canaliser les investissements afin de lutter contre l'exclusion sociale et soutenir une croissance durable et inclusive.

Le Groupe occupe une position de leader sur le marché des obligations vertes, sociales et durables. En effet, le Crédit Agricole est à la fois :

- **Un arrangeur d'obligations vertes, sociales et durables :**
Crédit Agricole CIB est devenu l'un des premiers arrangeurs d'obligations vertes, sociales et durables à l'échelle mondiale. En 2019, Crédit Agricole CIB a remporté la récompense « Overall Most Impressive Bank for SRI Capital Markets » décernée par Global Capital Survey, pour la sixième année consécutive,
- **Un investisseur en obligations vertes, sociales et durables :**
 - **Par le biais de la Gestion de trésorerie de Crédit Agricole S.A. pour son Portefeuille de liquidités**
À l'occasion de la COP 21 à Paris en 2015, le Crédit Agricole a pris un engagement fort en faveur du financement de la transition énergétique, avec notamment l'objectif d'investir 2 milliards d'euros de trésorerie du Groupe Crédit Agricole dans des obligations vertes. Cet objectif a été atteint à la fin de l'année 2017. L'allocation de tous les portefeuilles de liquidités aux obligations vertes, sociales et durables passera à 6 milliards d'euros d'ici 2022.
 - **Par le biais d'Amundi, gestionnaire d'actifs du Groupe Crédit Agricole**
Amundi est un investisseur de premier plan dans les obligations vertes, sociales et durables et un pionnier du marché, ayant lancé plusieurs fonds dédiés aux obligations vertes depuis 2017. Amundi entend doubler son portefeuille d'investissements verts pour atteindre les 20 milliards d'euros.
- **Un émetteur d'obligations vertes (Green Bonds) :**
Le Green Bond Framework du Groupe Crédit Agricole est le document de référence des émissions d'obligations vertes de toutes les entités du Groupe Crédit Agricole, et vient remplacer celui publié par Crédit Agricole CIB en 2013.

Depuis novembre 2018, Crédit Agricole S.A. est un émetteur d'obligations vertes de référence (1 milliard d'EUR d'obligations vertes Senior préférées à 5 ans en novembre 2018 et 1 milliard d'EUR d'obligations vertes Senior non-préférées à 6 ans en octobre 2019).

En novembre 2019, Crédit Agricole Home Loan SFH a également lancé sa première obligation verte sécurisée (1,25 milliard d'EUR à 10 ans).

Dans ce contexte et après s'être affirmé en tant qu'émetteur important sur le marché des obligations vertes, la prochaine étape pour le Groupe consistait à établir un Document cadre des Obligations sociales ou « Social Bond Framework ». Ce Framework permettra d'accélérer le financement de projets sociaux par les entités concernées du Groupe Crédit Agricole, contribuant ainsi à l'ambition du Groupe de participer à une transition juste pour tous.

II. Application des Social Bond Principes au Social Bond Framework du Crédit Agricole

Le Social Bond Framework du Crédit Agricole s'aligne sur l'édition 2020 des *Social Bond Principles* (« SBP ») (sous leur forme éventuellement modifiée) et suit ses quatre composantes principales :

- A. Utilisation des fonds
- B. Procédure de sélection et d'évaluation des projets
- C. Gestion des fonds
- D. Reporting

Ce Document Cadre des Obligations sociales (« Social Bond Framework ») constitue le document de référence des émissions d'obligations sociales de l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole : Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales de Crédit Agricole, leurs filiales et les véhicules de refinancement (collectivement désignés le « Crédit Agricole »).

Le Social Bond Framework du Crédit Agricole permet aux entités concernées du Groupe Crédit Agricole d'émettre des obligations sociales sous différentes formes, y compris des obligations senior non-préférées, des obligations senior préférées non garanties et garanties (telles que les obligations sécurisées, les ABS et les RMBS).

A. Utilisation des fonds

Les fonds de chaque émission d'obligations sociales du Crédit Agricole seront exclusivement employés au financement et au refinancement, en tout ou en partie, des prêts et des investissements (« Actifs sociaux éligibles ») qui visent à avoir un impact social positif, en particulier pour les populations cibles.

Crédit Agricole S.A. affectera les fonds de ses obligations sociales à des actifs sociaux éligibles inscrits à son propre bilan ou au bilan de toute entité du Groupe Crédit Agricole, selon le cas. Les autres émetteurs du Groupe Crédit Agricole alloueront les fonds de leurs propres émissions d'obligations sociales uniquement à des actifs sociaux éligibles inscrits à leur propre bilan². À titre de précision, ce principe s'applique également à Crédit Agricole CIB.

La combinaison de tous les actifs sociaux éligibles désignés par chaque entité du Groupe Crédit Agricole constituera le portefeuille d'actifs sociaux éligibles (le « Portefeuille social ») et sera consolidée au niveau du Groupe.

Le montant total de l'encours des obligations sociales émises par l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole ainsi que tout financement social tiers dédié (tel que l'utilisation des enveloppes thématiques sociales de la CDC)³ sera à tout moment inférieur au montant du Portefeuille social.

Le produit de l'émission d'obligation sociale conformément au Social Bond Framework du Crédit Agricole sera assigné aux « catégories éligibles » suivantes :

1. Développement économique territorial
2. Promotion socio-économique et autonomisation
3. Accès aux soins de santé

² Pour les entités du Groupe qui émettent des obligations sécurisées, les actifs sociaux éligibles peuvent également être inclus dans le collatéral du cover pool.

³ Dans la mesure où elles financent des actifs sociaux éligibles

Catégories éligibles

Critères d'éligibilité

 Alignement sur
les ODD des
Nations unies

1. Développement économique territorial		
<i>Avantages sociaux :</i> Création d'emplois Réduction des inégalités sociales et économiques	<i>Objectifs principaux :</i> Favoriser la croissance économique	
<i>Financement des PME</i>	<p>Prêts destinés au financement des PME⁴ dans des territoires fragilisés sur le plan socio-économique (avec un taux de chômage élevé, telles que définies à l'Annexe A).</p> <p>Exclusion des secteurs controversés, tels que le pétrole et le gaz, le nucléaire, la défense, etc. (définis à l'Annexe B).</p> <p>Population cible : population des zones fragilisées sur le plan socio-économique</p>	  
<i>Les TIC dans les zones rurales</i>	<p>Prêts destinés à financer le déploiement de réseaux de fibres optiques et de réseaux à haute capacité dans les zones non desservies afin de réduire l'exclusion numérique, notamment dans les zones rurales.</p> <p>Population cible : population non desservie dans les zones rurales</p>	
<i>Projets de développement dans les pays émergents</i>	<p>Prêts ou investissements destinés au financement de projets de développement dans des secteurs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Énergies renouvelables (y compris l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie hydraulique et la biomasse), - Transport et distribution d'électricité (à l'exclusion du raccordement de centrales électriques à charbon) - Transports en commun - Infrastructures de transport - Télécommunications - Infrastructure de gestion de l'eau <p>Population cible : population des pays émergents</p>	
2. Promotion socio-économique et autonomisation		
<i>Avantages sociaux :</i> Réduction des inégalités sociales et économiques	<i>Objectifs principaux :</i> Promouvoir l'inclusion sociale et économique de tous	
<i>Organisations à but non lucratif</i>	<p>Prêts destinés au financement d'organisations locales à but non lucratif, d'associations, de fondations et de structures philanthropiques, y compris celles actives dans les domaines culturels, sportifs et solidaires.</p> <p>Population cible : Organisations à but non lucratif locales, fondations et associations caritatives</p>	

⁴ Définition des PME selon l'UE : https://ec.europa.eu/growth/smes/business-friendly-environment/sme-definition_en

<i>Logement social</i>	<p>Prêts destinés au financement du logement social, y compris la construction ou l'achat de logements pour les personnes à faibles revenus (dans le cadre du Prêt d'Accession Sociale - PAS) et les bailleurs sociaux (dans le cadre du Prêt Locatif Social - PLS).</p> <p>Population cible : population à faibles revenus telle que définie dans les exigences du PAS</p>	
3. Accès aux soins de santé		
<u>Avantages sociaux :</u> Amélioration du système de santé local	<u>Objectifs principaux :</u> Améliorer l'accès à la santé	
<i>Hôpitaux publics</i>	<p>Prêts destinés au financement des infrastructures de systèmes de santé publique, y compris le développement, l'acquisition de bâtiments, d'installations ou d'équipements liés aux hôpitaux publics.</p> <p>Population cible : grand public</p>	
<i>Établissements de soins pour personnes âgées</i>	<p>Prêts destinés au financement des infrastructures de santé publique pour personnes âgées, y compris le développement, l'acquisition de bâtiments, d'installations ou d'équipements liés aux maisons de retraite publiques.</p> <p>Population cible : population âgée</p>	
<i>PME du secteur des soins de santé</i>	<p>Prêts destinés au financement des PME du secteur des soins de santé (tels que définis à l'Annexe C)</p> <p>Population cible : PME dans le secteur de la santé</p>	

B. Procédure de sélection et d'évaluation des projets

Tous les actifs sociaux éligibles sont conformes au processus de crédit standard du Crédit Agricole, qui inclut le respect de la politique RSE du Groupe Crédit Agricole, ainsi que la conformité avec toutes les exigences réglementaires applicables en matière environnementale et sociale.

L'analyse des risques ESG est réalisée au niveau de chaque entité commerciale, si nécessaire sur la base d'analyses ESG fournies par des agences de notation extra financière, en liaison avec l'équipe de gestion de la RSE du Groupe.

En 2018, le Crédit Agricole a mis en place un Comité des Green Bonds (« CGB ») dans le contexte du Green Bond Framework. Le Comité a été rebaptisé « Comité des Green et Social Bonds » (« CGSB ») et est chargé de gérer la procédure d'évaluation et de sélection des projets pour les obligations vertes et sociales.

Le Comité se réunit au moins une fois par trimestre et est composé des personnes suivantes :

- Le Directeur RSE du Groupe Crédit Agricole
- Le Directeur Trésorerie du Groupe Crédit Agricole
- Le Directeur Financements à moyen/long terme du Groupe Crédit Agricole
- Un cadre supérieur des Caisses régionales du Crédit Agricole
- Un cadre supérieur de chaque entité contribuant au Portefeuille social

La composition du CGSB peut évoluer pour inclure notamment d'autres entités du Groupe Crédit Agricole contribuant aux Green Bond et Social Bond Frameworks.

Par ailleurs, le « Green Project Group », désormais baptisé le « Green and Social Project Group », a étendu ses responsabilités en matière d'identification et de suivi des Actifs verts et sociaux éligibles

potentiels, sous la supervision du Comité des Green et Social Bonds. Le Green and Social Project Group est chargé de conseiller les différentes entités du Groupe Crédit Agricole sur la mise en œuvre de l'identification des Actifs verts et sociaux éligibles dans les systèmes d'information internes. Il se réunit régulièrement ou à la demande de toute entité concernée du Groupe Crédit Agricole. Le « Project Group » est composé de représentants de Crédit Agricole CIB, de Crédit Agricole S.A. et des entités concernées du Groupe Crédit Agricole.

La procédure d'évaluation et de sélection des projets se déroule comme suit :

- Les entités concernées du Groupe Crédit Agricole procèdent à une présélection des Actifs sociaux éligibles potentiels, comme détaillé dans la section Utilisation des fonds.
- Les Actifs sociaux éligibles potentiels sont soumis par les différentes entités du Groupe Crédit Agricole au Comité des Social Bonds. Le CGSB s'assure de l'alignement des Actifs présélectionnés sur les critères d'éligibilité et sélectionne les actifs sociaux éligibles qui constitueront le Portefeuille social.
- Sous la supervision du « Social Project Group », les Actifs sociaux éligibles sont explicitement identifiés dans le système d'information interne du Crédit Agricole.
- Il incombe également au Comité des Social Bonds d'exclure le financement d'un certain nombre d'activités, telles que notamment les activités liées aux armes, aux jeux d'argent, à l'alcool et au tabac, ainsi que les entreprises impliquées de manière significative dans des litiges ou des incidents concernant des aspects sociaux tels que les droits humains, les droits du travail, la santé et la sécurité au travail ou des projets ayant un impact négatif important sur les communautés.

L'analyse et le suivi continus des litiges ESG sont réalisés par l'équipe RSE de chaque entité concernée. Si un actif social fait l'objet d'un litige ESG, l'équipe RSE le signalera immédiatement au Comité des Social Bonds, qui décidera de l'exclusion de l'actif social éligible concerné du Portefeuille social lors du prochain Comité des Social Bonds.

C. Gestion des fonds

L'équipe Trésorerie et Financement à moyen/long terme du Crédit Agricole est chargée de suivre l'allocation des fonds aux Actifs sociaux éligibles sur une base d'équivalence nominale, ainsi que de gérer le Portefeuille social.

Le Crédit Agricole a mis en place un système d'information interne permettant de suivre l'allocation des fonds issus des émissions d'obligations sociales jusqu'à leur échéance.

Sur une base trimestrielle, le Comité des Social Bonds s'assure que le montant total des fonds levés par le biais des obligations sociales, ainsi que tout financement social tiers dédié, est inférieur au montant total des actifs sociaux éligibles dans le Portefeuille social. Afin d'assurer le respect continu de cet engagement et compte tenu de l'évolution potentielle des actifs sociaux éligibles, le montant du Portefeuille social dépassera toujours de 30 % le montant des obligations sociales émises. Dans la pratique, cela implique que les actifs sociaux éligibles amortis ou rachetés sont remplacés par de nouveaux actifs sociaux éligibles.

Dans l'attente de l'allocation complète des fonds ou dans le cas peu probable d'une insuffisance d'actifs sociaux éligibles, le Crédit Agricole s'engage à conserver les fonds dans la Trésorerie du Groupe conformément à la politique générale interne du Groupe et, dans la mesure du possible, à les investir dans des Obligations vertes, sociales et durables (Green, Social et Sustainability Bonds).

D. Reporting

Le Crédit Agricole publiera sur le site Internet de Crédit Agricole S.A. un rapport annuel sur les obligations sociales, qui détaillera à la fois l'allocation des fonds levés par les émissions d'obligations sociales et l'impact social des actifs sociaux éligibles composant le Portefeuille social.

En outre, le Crédit Agricole communiquera ponctuellement toute évolution importante de la composition du Portefeuille social.

1. Rapport d'allocation

Le Crédit Agricole publiera un rapport annuel sur l'utilisation des fonds levés par les émissions d'obligations sociales jusqu'à leur échéance. Ce rapport communiquera des informations concernant :

- Le montant total des obligations sociales émises au niveau du Groupe Crédit Agricole et de chaque entité concernée ;
- Le montant total des fonds levés par les émissions d'obligations sociales alloué au Portefeuille social ;
- Une analyse du Portefeuille social par Catégories éligibles, et par entité du Groupe Crédit Agricole ;
- Le montant potentiel des fonds non alloués, le cas échéant.

Le Crédit Agricole a l'intention de communiquer le délai moyen de constitution des actifs sociaux éligibles pour chaque entité.

En cas d'émission d'obligations sociales par des entités du Groupe Crédit Agricole autres que Crédit Agricole S.A., le rapport d'allocation de ces entités sera également intégré dans le rapport d'allocation de Crédit Agricole S.A.

2. Rapport d'impact

Le Crédit Agricole s'engage à publier un rapport annuel sur l'impact social de son Portefeuille social en utilisant, lorsqu'ils sont disponibles, les indicateurs suivants agrégés par Catégorie éligible et par entité.

Catégories éligibles	Indicateurs d'impact
Développement économique territorial	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de prêts accordés aux PME ○ Nombre de personnes employées par les PME financées ○ Nombre de prêts accordés à des projets d'infrastructure TIC et de développement rural ○ Augmentation estimée du nombre de personnes faisant l'objet d'une inclusion numérique ○ Augmentation estimée du nombre de bénéficiaires de projets de développement
Promotion socio-économique et autonomisation	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de prêts accordés à des organisations à but non lucratif ○ Nombre de prêts accordés dans le cadre des exigences gouvernementales en matière de logement social ○ Nombre estimé de bénéficiaires d'organisations à but non lucratif (chiffres absolus et relatifs) ○ Nombre estimé de bénéficiaires de programmes de logements sociaux (chiffres absolus et relatifs)
Accès aux soins de santé	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de prêts accordés aux hôpitaux publics ○ Nombre de prêts accordés aux établissements publics de soins pour personnes âgées ○ Nombre de prêts accordés aux PME du secteur de la santé ○ Nombre estimé de personnes desservies par des établissements de santé

III. Vérification externe

A. « Second Party Opinion »

Le « Second Party Opinion » du Social Bond Framework du Crédit Agricole de Vigeo Eiris est disponible au public sur le site Internet de Crédit Agricole S.A.

B. Audit externe

Crédit Agricole S.A. demandera à un vérificateur externe d'établir un rapport d'assurance limitée sur les principales caractéristiques de son reporting en matière d'obligations sociales dans le cadre du Rapport annuel du Groupe Crédit Agricole (« Document d'enregistrement universel »).

IV. Annexe

A. Définition des territoires fragilisés sur le plan socio-économique

Le Crédit Agricole a pour ambition de servir tous les citoyens et de développer tous les territoires. Néanmoins, se concentrer sur le financement des PME dans certains territoires fragilisés permet d'avoir un impact considérable et de réduire les inégalités.

Les territoires fragilisés sur le plan socio-économique se définissent comme des zones d'emploi françaises dont le taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale (en 2019 en France : 8,4 %). La méthodologie permettant d'identifier ces zones se base sur les données publiques mises à disposition par l'INSEE.

Les zones éligibles au financement des PME au titre du Social Bond Framework du Crédit Agricole représentent 120 zones sur 310 au total. La liste des zones éligibles sera actualisée sur une base annuelle, en fonction de la mise à jour des données de l'INSEE. Le Portefeuille social du Crédit Agricole reflétera en permanence la situation actuelle du marché de l'emploi en France.

B. Liste d'exclusion des activités controversées

Code NAF	Libellé
SECTION A : Agriculture, sylviculture et pêche	
1	Élevage d'animaux, chasse et services annexes
01.1	Cultures non permanentes
01.15Z	Culture du tabac
SECTION B : Industries extractives	
5	Extraction de houille et de lignite
05.10Z	Extraction de houille
05.20Z	Extraction de lignite
6	Extraction de combustibles fossiles
06.10Z	Extraction de pétrole brut
06.20Z	Extraction de gaz naturel
7	Extraction de minerais métalliques
07.10Z	Extraction de minerais de fer
07.2	Extraction de minerais de métaux non ferreux
07.21Z	Extraction de minerais d'uranium et de thorium
07.29Z	Extraction d'autres minerais non ferreux
8	Autres industries extractives
08.1	Extraction de pierres, de sable et d'argiles
08.11Z	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise
08.12Z	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin
08.9	Activités extractives n.c.a.
08.91Z	Extraction des minéraux chimiques et d'engrais minéraux
08.92Z	Extraction de tourbe
08.93Z	Production de sel
08.99Z	Autres activités extractives n.c.a.
9	Services de soutien aux industries extractives
09.10Z	Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures
09.9	Activités de soutien aux autres industries extractives
09.90Z	Activités de soutien aux autres industries extractives
SECTION C : Industrie manufacturière	
12.00Z	Fabrication de produits à base de tabac
19	Cokéfaction et raffinage

19.10Z	<i>Cokéfaction</i>
19.20Z	<i>Raffinage du pétrole</i>
20	Industries chimiques
20.1	<i>Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique</i>
20.11Z	<i>Fabrication de gaz industriels</i>
20.12Z	<i>Fabrication de colorants et de pigments</i>
20.13	<i>Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base</i>
20.13A	<i>Enrichissement et retraitement de matières nucléaires</i>
20.13B	<i>Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a.</i>
20.14Z	<i>Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base</i>
20.15Z	<i>Fabrication de produits azotés et d'engrais</i>
20.16Z	<i>Fabrication de matières plastiques de base</i>
20.17Z	<i>Fabrication de caoutchouc synthétique</i>
20.2	<i>Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques</i>
20.20Z	<i>Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques</i>
20.30Z	<i>Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics</i>
20.41Z	<i>Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien</i>
20.42Z	<i>Fabrication de parfums et de produits pour la toilette</i>
20.5	<i>Fabrication d'autres produits chimiques</i>
20.51Z	<i>Fabrication de produits explosifs</i>
20.52Z	<i>Fabrication de colles</i>
20.53Z	<i>Fabrication d'huiles essentielles</i>
20.59Z	<i>Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.</i>
20.60Z	<i>Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques</i>
24	Métallurgie
24.4	<i>Production de métaux précieux et d'autres métaux non ferreux</i>
24.46Z	<i>Élaboration et transformation de matières nucléaires</i>
25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements
25.40Z	<i>Fabrication d'armes et de munitions</i>
30.4	<i>Construction de véhicules militaires de combat</i>
30.40Z	<i>Construction de véhicules militaires de combat</i>
35	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
35.2	<i>Production et distribution de combustibles gazeux</i>
35.21Z	<i>Production de combustibles gazeux</i>
35.22Z	<i>Distribution de combustibles gazeux par conduites</i>
35.23Z	<i>Commerce de combustibles gazeux par conduites</i>
46	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles
46.1	<i>Intermédiaires du commerce de gros</i>
46.12A	<i>Centrales d'achat de carburant</i>
46.12B	<i>Autres intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques</i>
46.17	<i>Intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac</i>
46.17B	<i>Autres intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac</i>
46.2	<i>Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants</i>
46.21Z	<i>Commerce de gros (commerce interentreprises) de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail</i>
46.3	<i>Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac</i>
46.35	<i>Commerce de gros de produits à base de tabac</i>
46.35Z	<i>Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits à base de tabac</i>
46.39	<i>Commerce de gros non spécialisé de denrées, boissons et tabac</i>
46.39B	<i>Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire non spécialisé</i>
46.7	<i>Autres commerces de gros spécialisés</i>
46.71	<i>Commerce de gros de combustibles et de produits annexes</i>

46.71Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de combustibles et de produits annexes
46.72	Commerce de gros de minerais et métaux
46.72Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de minerais et métaux
46.75	Commerce de gros de produits chimiques
46.75Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits chimiques
47	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles
47.2	Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé
47.26Z	Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé
47.3	Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
47.30Z	Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
47.7	Autres commerces de détail en magasin spécialisé
47.78B	Commerces de détail de charbons et combustibles
84	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
84.2	Services de prérogative publique
84.22Z	Défense

C. Liste des activités éligibles pour les PME relevant de la catégorie Soins de santé

Code NAF	Libellé
SECTION Q : Santé humaine et action sociale	
86	Activités pour la santé humaine
86.10	Activités hospitalières
86.21	Activité des médecins généralistes
86.22A	Activités de radiodiagnostic et de radiothérapie
86.22B	Activités chirurgicales
86.22C	Autres activités des médecins spécialistes
86.23	Pratique dentaire
86.90A	Ambulances
86.90B	Laboratoires d'analyses médicales
86.90D	Activités des infirmiers et des sages-femmes
86.90E	Activités des professionnels de la rééducation, de l'appareillage et des pédicures-podologues
86.90F	Activités de santé humaine non classées ailleurs
87	Hébergement médico-social et social
87.10A	Hébergement médicalisé pour personnes âgées
87.10B	Hébergement médicalisé pour enfants handicapés
87.10C	Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autre hébergement médicalisé
87.20A	Hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux
87.20B	Hébergement social pour toxicomanes
87.30A	Hébergement social pour personnes âgées
87.30B	Hébergement social pour handicapés physiques
87.90A	Hébergement social pour enfants en difficulté
87.90B	Hébergement social pour adultes et familles en difficulté et autre hébergement social
88	Action sociale sans hébergement
88.10A	Aide à domicile
88.10B	Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées
88.10C	Aide par le travail
88.91A	Accueil de jeunes enfants
88.91B	Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés
88.99A	Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents
88.99B	Action sociale sans hébergement n.c.a.
SECTION C : Industrie manufacturière	
21	Industrie pharmaceutique
21.10	Fabrication de produits pharmaceutiques de base
21.20	Fabrication de préparations pharmaceutiques
26	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
26.60	Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques

32	Autres activités manufacturières
32.50A	<i>Fabrication d'équipements médicaux, chirurgicaux et dentaires</i>
SECTION G: Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	
47	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles
47.73	<i>Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé</i>
47.74	<i>Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé</i>
47.78A	<i>Commerces de détail d'optique</i>